

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial
Lundi 15 juin 2020 – 18h
Salle des fêtes – 89200 SAUVIGNY-LE BOIS

Le 15 juin 2020 à 18 heures, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE, Président.

9 Délégués titulaires présents : Annick BAKRY, Pierre MORIN, Gilbert CASSIN, Jean-Marie BARBARO, François-Xavier NAULOT, Hervé DESRUELLE, Nicole JEDYNSKI, Jean-Bernard ALLARDI, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE.

3 Délégués titulaires excusés : Mathieu DEBRAY, Jean-Gilles BESLE, Jérôme MARCHAND.

5 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote : Dominique REGNIER, Jean-Louis LARAUD, Philippe HALLOY, Marianne FOUCHET, Hélène ROUECHE.

1 représentant de la Chambre de Métiers : David MARTIN (sans pouvoir de vote).

Équipe technique du Pays Avallonnais : Guillaume PAPIN, Mélanie CHARPENTIER, Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	8 juin 2020
Délégués titulaires en fonction	14
Délégués titulaires présents	9
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	5

Secrétaire de séance : Hélène ROUECHE.

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués et à Pascal GERMAIN, Président du Conseil Syndical du Pays Avallonnais. Didier IDES, maire de SAUVIGNY-LE BOIS rejoindra la réunion ultérieurement.

Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour et propose d'écouter la présentation du programme EMI (Effilogis Maison Individuelle) en premier lieu afin de libérer Guillaume PAPIN et Mélanie CHARPENTIER au plus vite. Cette proposition n'appelle aucune observation.

EFFILOGIS MAISON INDIVIDUELLE

Pascal GERMAIN présente l'animatrice du dispositif, Mélanie CHARPENTIER en poste depuis le 8 juin. Elle aura en charge le pilotage du programme, le faire connaître au grand public et mener des actions de sensibilisation.

Guillaume PAPIN, chef de service, présente le dispositif. Financé par la Région sur 3 ans, il s'adresse aux particuliers souhaitant être accompagnés dans les démarches de rénovation énergétique de leur résidence principale, visant le niveau BBC (Bâtiment à Basse Consommation).

Un deuxième agent sera recruté à l'automne pour assurer le suivi technique des dossiers (conseils sur les types de travaux et les financements possibles) et l'accompagnement pas à pas des ménages.

Ce dispositif ne sera donc opérationnel qu'au 4^{ème} trimestre 2020.

Les membres du Conseil de Développement Territorial pourront contribuer. Ils pourront proposer des actions de communication pour faire connaître le programme et venir en appui des agents du Pays lors de l'organisation d'actions sur le territoire, notamment lors du Salon Planète-Habitat-Energie. A ce sujet le CDT pourra être force de proposition pour rénover le concept. Hervé DESRUELLE proposera de constituer un groupe de travail le moment venu.

David MARTIN invite à travailler en lien étroit avec les artisans et ne pas hésiter à faire appel à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. François-Xavier NAULOT propose d'intégrer aussi les agents immobiliers à la démarche.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 FÉVRIER 2020

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET MODIFICATION DES STATUTS DU PETR

Le bureau du CDT, réuni le 28 février dernier, a constaté que plusieurs postes de représentants socioprofessionnels restent vacants. En effet, chambres consulaires ou ordres ne désignent pas un nombre de délégués suffisants et parfois ces délégués n'exercent pas sur le territoire.

Ceci pousse le bureau à demander une modification des Statuts du PETR, afin de revoir la répartition et la désignation des membres du CDT. Une révision du règlement intérieur et du règlement des élections des membres du collège associatif pourra aussi être menée en parallèle.

Pascal GERMAIN rappelle que la modification des Statuts du PETR doit être approuvée par le Comité Syndical de Pôle, alors que le règlement intérieur doit être approuvé par le CDT et adopté par le CSP. Il précise qu'au vu du calendrier électoral cette demande ne pourra pas être étudiée par le CSP avant la mi-septembre dans le meilleur des cas.

Gilbert CASSIN, fait remarquer l'importance de ces modifications et propose de prendre encore un peu de temps pour travailler sur ces sujets.

Hervé DESRUELLE propose de constituer un groupe restreint qui pourrait travailler un projet.

Sont volontaires : Gilbert CASSIN, Annick BAKRY, Jean-Marie BARBARO et Marianne FOUCHET. Ils pourront échanger pendant l'été pour aboutir à un projet à présenter au CDT en septembre.

Le Conseil de Développement Territorial valide cette proposition à l'unanimité.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Actuellement l'équipe travaille sur cinq thématiques principales, à des niveaux d'avancement différents, et pour lesquelles des groupes et sous-groupes de travail peuvent être constitués selon les besoins. Pour rappel : dans ces groupes peuvent être invités des partenaires, des personnes qualifiées intéressées par la thématique ou des élus. Pour quatre thématiques le référent a déjà été désigné lors de la réunion de bureau, reste à désigner un référent pour la Vie Associative.

Habitat : référent Hervé DESRUELLE (EMI déjà présenté en début de séance).

Cinéma : référent Jean-Marie BARBARO.

Suite à l'annulation des séances en salle du printemps, il est possible de proposer plus de rendez-vous estivaux sans dépasser le budget initial (environ 34 800 € TTC, dont 80% financé par le programme LEADER).

Les séances de plein air sont donc maintenues au nombre de douze, au lieu de huit initialement prévues.

Les séances en salle reprendront en septembre selon le rythme et le calendrier initialement prévus. Quelques adaptations seront nécessaires pour l'accueil du public afin de respecter les consignes de distanciation. Les agents du Pays sont en train d'y travailler en collaboration avec le prestataire Panoramic.

Il avait été décidé de profiter des projections pour consulter ou sonder la population. Pour ce faire la présence des membres du CDT est souhaitée à chaque séance (plein air ou salle).

Aussi il est possible de choisir un film en particulier avec l'association accueillante pour animer un débat ensuite. En effet, le Pays doit retravailler son projet de territoire en fin d'année et ce type d'action est un moyen pour le CDT d'y contribuer.

Les membres du CDT recevront un lien vers un doodle pour s'inscrire sur les séances de plein air une fois le calendrier finalisé. La même méthode pourra être utilisée pour la saison d'automne de cinéma en salle.

Accueil : référent Pierre MORIN.

L'objectif affiché par le Pays est l'augmentation de 2% de la population à horizon 2035. Pour rendre le territoire plus visible et attirer de nouveaux habitants des actions et des outils doivent être réalisés.

Des outils ont déjà été mis en place depuis l'arrivée de Jessica BOURGOIS, chargée de communication. Le site internet du Pays Avallonnais est en ligne depuis février 2019 et la page facebook depuis juin 2019 (environ 240 abonnés). Aussi, diverses plaquettes sont éditées et adaptées selon les thématiques, cibles et lieux de diffusion.

De plus, un weekend d'accueil a été organisé à la suite du salon d'Utrecht en 2019, afin de faire découvrir le territoire à des candidats à l'installation néerlandais. Cette action sera réitérée cette année.

Le groupe de travail Accueil avait validé d'autres outils et actions qui restent à réaliser :

- Kit d'accueil = documentation, adresses utiles, pass activités, coupons de réductions...Fiches thématiques en format papier et numérique mises à disposition dans les mairies. Pour plus d'efficacité, les présenter aux secrétaires de mairies et non seulement aux maires.

- Organiser une journée informelle pour donner aux nouveaux arrivants ce kit d'accueil. Journée avec une activité famille et repas conviviale, même tiré du sac (éviter le format « cérémonie »).
- Créer un outil internet qui permette aux personnes en cours de projet d'installation de solliciter des « greeters » ou ambassadeurs : personnes ressources selon les spécificités recherchées (service gratuit ou payant). Le but est d'aider à lever les freins et de déclencher la décision d'installation. Ce service pourrait aller de la simple visite découverte « ciblée » à l'organisation de rencontres avec des professionnels et acteurs du territoire (à travailler en lien avec l'OT). Ces ambassadeurs pourront aussi être mobilisés lors des soirées ou journées d'accueil des professionnels en santé.
- Créer un réseau d'entrepreneurs (Club/JCE...) : inciter la CEA à s'emparer de ce projet.

Aussi, d'autres pistes ont été évoquées :

- Un concours avec à la clé un « séjour portes ouvertes » pour faire découvrir le territoire à des candidats à l'installation. (sur l'exemple de Luzy).
- Des actions sur Paris en s'appuyant sur les parisiens néo-avallonnais et/ou résidents secondaires sur l'Avallonnais.

Par ailleurs, de nouveaux sites sont parus sur internet proposant aux territoires de la visibilité et la mise en contact avec les candidats potentiels à l'installation. (voir sites [Paris je te quitte](#), [Comm'une opportunité...](#))

Il est proposé de réunir un groupe de travail Accueil pour prioriser et relancer ces actions.

Sont volontaires : Hélène ROUECHE et Jean-Louis LARAUD.

Jessica BOURGOIS et Monica FRAMBO URG proposeront des dates pour une première réunion.

Vie Associative :

C'est ce groupe qui avait travaillé sur la nouvelle formule des Assises et sur le lancement des permanences et séances thématiques tenues par la FDFR89 (Fédération des foyers ruraux). Ces séances pourront reprendre en septembre, si le CDT le souhaite. Des sujets correspondant aux besoins des associations peuvent être proposés. Marianne FOUCHET demande un atelier sur l'évaluation du projet associatif, sur le renouvellement des responsables associatifs qui ont du mal à trouver de la relève et le recrutement de bénévoles.

Par ailleurs, la ville d'Avallon organise le forum des associations (date à définir) et le Pays peut avoir un espace. Le but est de communiquer sur les actions du Pays et le faire connaître. Le CDT peut aussi être présent pour communiquer sur ses actions et « recruter » des volontaires pour les groupes de travail.

Gilbert CASSIN se propose pour devenir référent de cette thématique et solliciter un groupe de travail pour préparer le forum des Associations. Le CDT valide cette proposition.

Santé : référente Annick BAKRY

Après une rapide description des actions en cours et du Contrat Local de Santé, dont Justin NISHIMWE est l'agent en charge, il est rappelé que le CDT peut s'impliquer de différentes manières : en relayant les informations, en s'impliquant dans l'organisation de temps d'information sur des sujets spécifiques, ou en participant à l'organisation des journées d'accueil des professionnels en santé. [Sur le site du Pays le CLS](#) et les fiches actions peuvent être consultés.

O.J N° 4 : STRATÉGIE ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Référente Annick BAKRY.

Les membres du CDT ont reçu une note de synthèse à ce sujet décrivant la démarche et les enjeux.

Pour rappel, le CDT s'est autosaisi de cette problématique l'année dernière et les agents du Pays sont en train de se former et de contacter les partenaires potentiels.

On arrive maintenant à la phase de co-construction de cette stratégie qui doit se faire avec les partenaires, acteurs locaux et la population.

Le groupe de travail doit donc se réunir pour préparer ces rencontres et des actions de consultation de la population.

Sont volontaires : Hélène ROUECHE, Pierre MORIN, Marianne FOUCHET, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Philippe HALLOY. Les groupes de travail étant ouverts aux élus et autres personnes intéressées, Didier IDES et Serge NASSELEVITCH en feront partie. Un représentant de la Chambre d'Agriculture sera aussi convié.

Une prochaine réunion se tiendra le 6 juillet à 17h30, salle de la CCAVM.

Une première trame de stratégie et un premier plan d'actions pourraient être présentés au CSP en fin d'année. Par la suite, si le Pays le souhaite, il pourra aussi candidater à un appel national (annuel) afin d'obtenir des financements dans la perspective de faire évoluer le projet, qui pourra à terme recevoir une reconnaissance officielle : la marque PAT, reconnue par le Ministère de l'Agriculture.

Hervé DESRUELLE rappelle que les membres du CDT ont été mis à contribution sur un projet de feuille de route en début de confinement et remercie les membres pour leurs contributions. Malheureusement l'année étant déjà bien entamée et ne pouvant pas la présenter en CSP avant septembre, elle a perdu de son sens.

Il propose de revoir à la baisse les ambitions pour 2020 et de reporter ce travail pour 2021 afin de se concentrer sur des actions concrètes réalisables d'ici la fin de l'année.

En effet, le CDT dispose d'un budget qui s'élève à 15 000 € (moins 3 800 € d'aides qui ont été attribués l'année dernière pour des actions réalisées cette année).

Une solution pour consommer au moins une partie de cette enveloppe de 11 200 € serait de lancer un appel à projets dont le CDT définira les conditions afin de l'orienter par rapport à ses travaux. Il pourra porter sur des projets 2020 et 2021, ce qui aurait l'avantage de donner de la visibilité et de pouvoir ventiler le budget en conséquence.

Le cas échéant, ce budget pourra aussi être consommé par des actions menées directement par le CDT.

D'autre part, un appel à manifestation d'intérêt, axé sur l'alimentation, pourrait être lancé. Cela permettra d'identifier les potentiels porteurs de projets, les réunir, travailler avec eux à la rédaction de la stratégie alimentaire territoriale et mieux les accompagner dans la réalisation de leurs futures actions.

Afin d'avancer plus vite, Monica FRAMBOURG rédigera des propositions avec l'objectif de lancer ces actions en début d'été.

Un groupe de travail pourra y travailler par échanges d'e-mails.

Sont volontaires : Hervé DESRUELLE, Gilbert CASSIN et Jean-Bernard ALLARDI.

Le Conseil de Développement Territorial valide cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.